

Adresse de la commune du (Grand) Lemps (Isère), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune du (Grand) Lemps (Isère), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 419;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18445\\_t1\\_0419\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18445_t1_0419_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

traites du 9 au 10 thermidor qui par une menée sourde et criminel cherchoient à mettre à exécution leurs mauvais desseins; vous avez donc encore une fois sauvé la patrie et la liberté en livrant au supplice le traître et ses complices, qui oseroit donc encore attentés à la Représentation nationale et à ses sages décrets, que s'il reste encore des traîtres et des calomnieux qu'ils soient punis sévèrement; nous vous demandons l'indulgence pour l'erreur, la paix et sûreté pour l'innocence, voilà quelle est notre vœu.

La tranquillité et le patriotisme règne dans notre commune, nous n'avons aperçu jusque ce jour aucune démarche, complots tendant à avilir les lois de la République.

Recevez dignes Législateurs notre amour et notre sincère attachement pour la Convention; notre entière soumission pour les lois. Voilà le vœu sincère et fidèle que vous présentez, les membres composant le corps municipal de la commune de La Cambe; Trois mots raturés. Soussignés

PAIANT, *maire*, LAVALLEY, BASSET, *officiers et une signature illisible.*

## 20

**La commune du [Grand-] Lempis, district de La-Tour-du-Pin, département de l'Isère, remercie la Convention de l'envoi du représentant Gauthier : « La justice, dit-elle, a partout suivi ses pas, sa présence a partout ramené le calme et le bonheur et il a d'un souffle balayé cette foule d'intrigants qui déshonoraient les autorités constituées. »**

**Mention honorable, insertion au bulletin (44).**

[*Les Amis de la liberté et de l'égalité de la commune de Lempis à la Convention nationale, s. d.*] (45)

Représentants,

Le crime et l'intrigue osoient encore lever une tête audacieuse malgré la chute du tyran : votre adresse au peuple français leur a porté le coup de la mort, les grands principes qui y sont développés avec cette énergie qui caractérise les représentants d'un peuple libre ont fait pâlir les méchants et ranimé le courage abattu des gens de bien, seul et unique soutien de la république.

Vous êtes dignement secondé dans vos glorieux travaux par le représentant que vous avez envoyé en mission dans notre département; la terreur étoit à l'ordre du jour, le vrai ami de la liberté gémissait dans les cachots tandis que

le scélérat promenoit ses triomphes de toutes parts, Gauthier a paru, la justice et toutes les vertus marchaient à sa suite, les portes ont été ouvertes aux patriotes opprimés et se sont refermées sur les méchants, il a parlé et toutes les administrations ont été rendues à leur dignité primitive, il a d'un souffle vivifiant balayé cette foule d'aboyeurs et d'intrigants qui les déshonoroit.

Continuez, représentants, à asseoir la liberté sur des bases inébranlables, c'est à dire sur toutes les vertus et la liberté triomphera.

Vive la République.

*Suivent 26 signatures.*

## 21

**La société populaire de Labastide-Beauvoir, département de la Haute-Garonne, félicite la Convention d'avoir substitué au règne de la terreur celui de la justice.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (46).**

[*La société populaire agricole de Labastide-Beauvoir à la Convention nationale, le 5 brumaire an III*] (47)

Citoyens Représentants,

Après cinq ans de combat à mort, livré aux tyrans et aux traîtres, par le peuple français que vous représentés, des scélérats couverts du manteau du patriotisme, des être pervers qui ne desirent que la confusion et le désordre pour cacher leurs forfaits, ont sans doute perdu l'espoir que leurs crimes restent impunis, ils ne pensent plus sans doute que le peuple se laisse jamais plus opprimer par qui que ce soit.

Vous venez de substituer à la terreur qui planoit n'aguere sur tous les points de la République le règne de la justice, de la vertu et de l'humanité. Fermes dans nos principes, nous n'écouterons jamais que la voix de la représentation nationale, et prêts à mourir pour elle, nous ne cesserons de surveiller l'exécution des lois, et de maintenir parmi nos concitoyens comme nous n'avons cessé depuis la révolution, l'amour de la patrie, de la représentation nationale, la paix et la fraternité.

Pères de la patrie, il n'appartient encore qu'à vous de tenir le gouvernail du vaisseau de la République; les principes que vous avez proclamés par votre adresse au peuple français peignent assez et votre candeur et votre justice.

Exterminés à jamais la tyrannie de quelque voile qu'elle veuille se couvrir, frappés les scélérats qui cherchoient à l'introduire et s'enrichir des dépouilles de notre patrie.

(44) P.-V., XLIX, 304-305.

(45) C 326, pl. 1423, p. 16. M.U., n° 1347.

(46) P.-V., XLIX, 305.

(47) C 326, pl. 1423, p. 17.